



Mise à jour : mars 2017

1. AVANT TOUTE INTERVENTION

- **Disposer d'un système d'alarme fonctionnel et efficace.**
- **Identifier un point de rassemblement** : un endroit précis (souvent le stationnement principal du site) où tous les occupants du camp devront se rendre au déclenchement de l'alarme générale, et le faire connaître au personnel lors de formations et de simulations.
- **Disposer d'une trousse de contrôle** incluant les listes des groupes de participants et des employés pour la prise des présences, ainsi que des fiches d'inspection des bâtiments et des emplacements extérieurs du camp. Ces fiches seront distribuées aux employés qui procéderont au ratissage du camp pendant que les occupants se rassemblent.
- **Désigner un coordonnateur des opérations d'urgence (COU)**, dont le rôle consistera à diriger la mise à exécution du *Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants*, et plus généralement à seconder le 1^{er} dirigeant du camp en coordonnant la mise à exécution de divers autres protocoles.
- **Constituer une cellule d'urgence**, composée des principaux employés du camp susceptibles de jouer un rôle actif dans la gestion d'une situation d'urgence. Selon la nature et la taille du camp, cette cellule d'urgence pourrait être composée des employés suivants, parmi lesquels quelques-uns pourraient ne pas être mis à contribution dans la mise à exécution de certains protocoles :
 - 1^{er} dirigeant du camp : supervise l'ensemble des opérations.
 - Adjoint ou chef de camp : peut faire office de coordonnateur des opérations d'urgence (COU)
 - Responsable des soins de santé (RSS) : prendre en charge les blessés et les personnes affectées, s'il y a lieu, et coordonne les déplacements vers les centres hospitaliers, si nécessaire.
 - Responsable administratif : veille à établir un périmètre de sécurité autour du lieu de l'incendie, contrôle les entrées et les sorties à l'entrée du camp, et supervise les communications avec les intervenants d'urgence (pompiers, policiers, ambulanciers, etc.).
 - Responsable de l'entretien : protège, dans la mesure du possible, les infrastructures et autres bâtiments, et facilite le travail des intervenants d'urgence (par ex., en coupant l'alimentation en électricité d'un secteur ou l'alimentation en gaz d'un bâtiment).
 - Responsable du secteur aquatique : exécute les tâches propres à son secteur qui lui seront confiées par le 1^{er} dirigeant.

1. AVANT TOUTE INTERVENTION (SUITE)

- Responsable du secteur expéditions : exécute les tâches propres à son secteur qui lui seront confiées par le 1^{er} dirigeant ou son adjoint.
- Supérieur du dirigeant : valide les décisions prises par le dirigeant et l'accompagne dans les prises de décisions à venir.
- **Rencontrer un représentant du service d'incendie local** : Avant le début de la haute saison du camp, lui présenter le présent protocole à des fins de validation et de coordination.

2. CODE DE CONDUITE AU MOMENT D'UN INCENDIE

- Sécuriser les campeurs en les éloignant des lieux immédiats de l'incendie.
- Dans la mesure du possible, interdire l'accès au lieu de l'incendie à quiconque.
- Dans l'éventualité d'une intervention pour éteindre l'incendie, toujours assurer sa protection comme secouriste, d'abord et avant tout.

3. SÉQUENCE D'INTERVENTION

PREMIER TÉMOIN CONSTATANT LES SIGNES D'UN INCENDIE	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
1. Actionner le système d'alarme ou utiliser un autre moyen (qui peut être verbal).		
2. Si l'espace occupé par l'incendie ne dépasse pas 1m cube, essayer de maîtriser l'incendie à l'aide d'un extincteur ou d'un autre dispositif d'extinction des flammes situé à proximité.		
3. Appeler les services d'urgence (911)		1. Si ce n'est déjà fait, appeler les services d'urgence.
4. Prévenir le 1 ^{er} dirigeant par le moyen le plus efficace (téléphone, messenger, etc.).		
5. S'éloigner des flammes et interdire l'accès du lieu en attendant l'arrivée des secours.		2. Mandater un employé pour attendre l'arrivée des services d'urgence à l'entrée du camp et les guider vers le lieu du sinistre.

PREMIER TÉMOIN CONSTATANT LES SIGNES D'UN INCENDIE	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
<p>6. Après avoir été remplacé pour sécuriser le site du sinistre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • reprendre le contrôle de son groupe et effectuer un retour au calme • le conduire au point de rassemblement, ou l'y rejoindre s'il y est déjà. 		<p>3. S'il y a lieu, déclencher l'alarme générale et demander au coordonnateur des opérations d'urgence (COU) de mettre à exécution le <i>Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants</i>.</p>
<p>7. À partir de ce moment, toute autre intervention d'un employé du camp ne pourra s'effectuer que sur approbation du 1^{er} dirigeant du camp et que si la sécurité de l'intervenant ne peut être menacée.</p>	<p>1. Se rendre au point de rassemblement avec sa trousse de contrôle et mettre à exécution le <i>Protocole de rassemblement et de dénombrement des occupants</i>.</p>	<p>4. Réunir la cellule d'urgence du camp et informer ses membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la nature du sinistre en cours; • des mesures déjà prises; • de leur rôle et de leur mandat pour la suite des choses.
	<p>2. Sur demande du 1^{er} dirigeant, mettre à exécution le <i>Protocole d'évacuation générale du site – Code vert</i>.</p>	<p>5. S'il y a lieu, confier le mandat au COU de mettre à exécution le <i>Protocole d'évacuation générale du site – Code Vert</i>.</p>
		<p><u>S'il y a des blessés et des déplacements vers un centre hospitaliers</u></p> <p>6. Déléguer un représentant du camp au centre hospitalier (responsable des soins de santé, membre de l'équipe de coordination ou autre) pour accompagner les blessés et assurer la</p>

PREMIER TÉMOIN CONSTATANT LES SIGNES D'UN INCENDIE	COORDONNATEUR DES OPÉRATIONS D'URGENCE (COU)	1ER DIRIGEANT DU CAMP (OU SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ)
		communication avec le camp sur leur état.
		7. Dès que possible, communiquer avec son supérieur pour l'informer des événements.
		8. Superviser la préparation d'un message qui sera transmis, dans les meilleurs délais et de la manière la plus efficace possible, aux parents des participants pour les informer des événements survenus et de la condition de leurs enfants : sécurité, lieu où ils se trouvent, s'il faudra venir les chercher, etc.
		9. Mettre à exécution le <i>Protocole de collecte et d'analyse de l'information</i> .
		10. Au besoin, mettre à exécution le <i>Protocole de gestion de crise</i> .
		11. Mettre à exécution le <i>Protocole de débriefage</i> .